

Chronique de vocabulaire Personal property

G. P.

Volume 30, Number 3, 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103463ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103463ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

P., G. (1962). Chronique de vocabulaire : personal property. *Assurances*, 30(3), 202–203. <https://doi.org/10.7202/1103463ar>

202 "underwriters" was used in the titles of most of these associations. A call for a national meeting was issued, and this meeting was held in Boston in June, 1890. After prolonged debate, the newly formed organization adopted the name "The National Association of Life Underwriters." The word "underwriter" is, of course, a part of the professional designation, Chartered Life *Underwriter*, which is granted by the American College of Life *Underwriters*. Thus, the term "underwriter" in the sense discussed here has broad application today within the life insurance institution.

Chronique de vocabulaire, par G. P.

Personal Property

Les Américains emploient ces deux mots dans un sens qui prête à confusion. On sait qu'au mot "*property*" on ne peut pas donner en anglais la même définition qu'à *propriété*. Il s'agit, en effet, de biens mobiliers ou immobiliers. Ainsi pour traduire *property insured*, on dira les *biens assurés* ou la *chose assurée*, selon le cas. Quant au mot *personal*, il veut dire: qui relève de la personne humaine. Ainsi, Funk & Wagnalls donne à *personal*, la définition suivante: "*Pertaining to a person. Pertaining to the body or appearance. Directly characterizing an individual. Appertaining to the person, movable as chattels*". C'est bien dans cette ligne de pensée que l'on a appelé *Personal property floater*, cette assurance individuelle qui garantit les effets, les meubles, les choses ayant un caractère personnel que l'on trouve dans un logement. Et cependant, dans la pratique, on emploie le mots *personal property*, dans le cas d'un établissement commercial et industriel, par opposition à *real property*¹: le premier groupe comprenant tout ce qui a un caractère de mobilité (matériel, marchandises) et le second, ce qui est immeuble par définition ou usage. Autrefois, on aurait dit ce qui est fixé à fer et à clous; mais cela est maintenant insuffisant avec les progrès de la technique.

¹ Voici deux définitions sur lesquelles s'entendent "Insurance Words and their Meanings" de Gallagher et Heath et "Dictionary of Insurance" de Lewis E. Davis: "Personal property — Property other than "real" property. The latter is buildings and land, whereas personal property is all else".

Même si on peut discuter ou même ergoter sur l'à-propos d'une expression comme celle-là, il faut s'incliner tant qu'on n'aura pas changé la pratique, en essayant de la définir. Au Canada, il semble qu'on emploiera encore longtemps les mots *personal property* pour ce qui a un caractère personnel, individuel et *property of every description*, pour qualifier des biens de nature industrielle ou commerciale, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à une entreprise. En français, on dira les biens personnels ou individuels dans le premier cas et l'ensemble des biens ou des choses qui constituent l'établissement de l'assuré, dans le second.